



AVIS DE CONVOCATION À TOUTES ET À TOUS LES MEMBRES DE L'A.P.L. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SÉANCE ORDINAIRE



LE MERCREDI, 5 JUIN 2019

16 H 30

Inscriptions à partir de 16 h



EXPORAIL,
MUSÉE FERROVIAIRE CANADIEN

110, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, QC J5A 1B6

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Ratification du procès-verbal de la réunion ordinaire du 19 décembre 2018;
3. Rapport de la présidente ;
4. Paie ;
5. Plan de mobilisation ;
6. Consultation intersectorielle ;
7. Élections au Conseil exécutif ;
8. Élections au Comité d'éthique ;
9. Informations;
10. Nouvelles de mon milieu;
11. Questions diverses...

**Le souper de fin d'année,
Sera servie après l'Assemblée
générale (vers 19 hrs),
INVITATION
À TOUTES ET TOUS,**

**mais vous devez vous inscrire
en appelant à l'APL
au plus tard le 31 mai 2019**



**DES BOUCHÉES SERONT
DISPONIBLES PENDANT
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
POUR VOUS AIDER À
PATIENTER JUSQU'AU
SOUPER.**

Présidente

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE LIGNERY (CSQ)
36, boul. Taschereau, C.P. 36, La Prairie (Québec) J5R 3Y1
Téléphone : 450-659-5491 ou 438-320-5491
Courriel : z27_lignery@aplcsq.net
Site web : www.lignery.ca




SÉANCE DE CHOIX DE TÂCHE EN FP ET EDA

20 juin 2019 à 17 h 00 à La Citére

RENCONTRE PRÉPARATOIRE 19 juin 16 h 30 à l'APL

Appeler à l'APL pour vous inscrire

MESSAGE AUX ENSEIGNANTES ET AUX ENSEIGNANTS SUR LA LISTE DE PRIORITÉ D'EMPLOI

DATES À METTRE À VOTRE AGENDA		
Rencontres d'information avant les séances de choix de postes du mois d'août. AU BUREAU DE L'APL		
12 août 2019	➤ 9 h	Tous les champs du secondaire et le champ 01 secondaire (incluant autisme (AUT) et santé mentale (GSM) primaire et secondaire)
12 août 2019	➤ 13 h 30	Préscolaire et primaire champ 02 préscolaire (PRE) et champ 03 général (PGE) incluant art dramatique (ARD) et danse (DAN)
13 août 2019	➤ 10 h	Spécialiste du primaire champs : 04 anglais (ALS), 05 éducation physique (EDP), 06 musique (MUS), 20 francisation (ACP) et champ 01 primaire (sauf autisme (AUT) et santé mentale (GSM))
 <p><i>L'APL communiquera avec vous entre le 30 juillet et le 4 août afin de confirmer votre présence à la rencontre d'information. Si vous déménagez prochainement ou avez changé vos coordonnées dernièrement, s.v.p. veuillez nous acheminer les modifications d'ici le 28 juin.</i></p>		
Séances de choix de postes du mois d'août 2019 – CSDGS – À LA CITIÈRE		
14 août 2019	➤ 9 h	Tous les champs du secondaire et le champ 01 secondaire (incluant autisme (AUT) et santé mentale (GSM) primaire et secondaire)
14 août 2019	➤ 13 h 30	Préscolaire et primaire champ 02 préscolaire (PRE) et champ 03 général (PGE) incluant art dramatique (ARD) et danse (DAN)
15 août 2019	➤ 10 h	Spécialiste du primaire champs : 04 anglais (ALS), 05 éducation physique (EDP), 06 musique (MUS), 20 francisation (ACP) et champ 01 primaire (sauf autisme (AUT) et santé mentale (GSM))

Les membres de l'APL qui désirent obtenir la liste des postes non choisis à la suite des séances de choix de postes, peuvent se présenter **le lendemain** des dites séances à compter de 9 heures au bureau de l'APL afin de se la procurer.

ASSURANCES COLLECTIVES VERSUS CONTRAT À TEMPS PARTIEL

A) Si votre contrat se termine en mai ou juin, toutes vos protections seront maintenues jusqu'au 31 août qui suit la fin de votre contrat. Vos primes seront prélevées sur votre dernière paie.

Que se passe-t-il après le 31 août ?

1. Si vous obtenez un nouveau contrat, vos protections seront reconduites et vos primes seront prélevées à nouveau sur vos paies.
2. Si vous n'obtenez pas de contrat à la rentrée :



→ Vous serez facturé pour 120 jours supplémentaires ;



Desjardins

→ Vous pouvez choisir de prolonger cette assurance. Dans ce cas, il faut informer l'employeur et lui indiquer que vous voulez maintenir vos protections. La commission scolaire communiquera avec Desjardins et l'assureur vous enverra par la poste une facture pour 120 jours supplémentaires.

B) Si votre contrat s'est terminé avant le mois de mai, ce sont les mêmes modalités que si vous n'avez pas de contrat à la rentrée qui s'appliqueront à la fin du contrat [A 2]. Après quoi, vos protections se termineront à moins d'avoir obtenu un nouveau contrat.

Pour plus d'informations, vous pouvez communiquer avec Guy Poissant au bureau de l'APL.

Les récréations obligatoires, pas dans la cour des profs!

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), dont l'APL fait partie, a récemment lancé une pétition adressée au ministre de l'éducation, Jean-François Roberge.

Nous, enseignantes et enseignants du Québec, demandons au gouvernement de surseoir à son projet de règlement sur les deux récréations obligatoires. Nous l'invitons plutôt à consulter l'ensemble du personnel du milieu scolaire pour trouver des solutions respectueuses et acceptables pour toutes et tous, qui n'en rajouteront pas dans la cour déjà trop pleine des enseignantes et enseignants, et ce, au plus grand bénéfice des enfants.

CHANGE.ORG

Signez cette pétition

Signez maintenant 🙌 Les récréations obligatoires, pas dans la cour des profs!

Obtenez tous les détails et signez la pétition :

- Sur le site change.org (en recherchant « récréations obligatoires »)
- Via le Fil des nouvelles du site de l'APL.